

# Agir pour *Anchusa crispa* Viv.

L'essentiel du plan national d'actions  
2012-2016



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



# SOMMAIRE



LA BUGLOSSE CRÉPUE, UNE ESPÈCE ENDÉMIQUE À AIRE DE RÉPARTITION RESTREINTE.....	6
UNE ESPÈCE ADAPTÉE A SON MILIEU DE VIE.....	12
UNE ESPÈCE EN DANGER.....	14
UNE ESPÈCE SOUS HAUTE SURVEILLANCE.....	18



# Résumé

*Anchusa crisper Viv.* ou buglosse crépue (Boraginaceae), espèce rare et protégée, est une endémique corso-sarde à aire de distribution très restreinte. En Sardaigne, sur les 9 populations recensées, 3 ont aujourd'hui disparu. En Corse, il existe aujourd'hui 6 populations : 4 sur la côte occidentale, dans le golfe du Valinco (une petite station ayant disparu en 1999) et 2 sur la côte orientale, au sud de Solenzara. Trois de ces six stations sont menacées de disparition à court ou moyen terme.

Les effectifs sont très variables d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques (fortes sécheresses ou, au contraire, pluviométrie importante, tempêtes). Néanmoins, les effectifs globaux semblent en augmentation depuis 10 ans. En revanche, l'aire de répartition de l'espèce a tendance à se réduire sur la plupart des sites, en raison notamment des impacts anthropiques liés aux activités touristiques et de l'augmentation de la force et de la fréquence des tempêtes d'hiver. La surface totale occupée par la buglosse crépue en Corse est, en 2010, d'environ 5 hectares, pour un effectif d'environ 5 700 pieds adultes.

Face aux menaces pesant sur l'espèce, de nombreuses mesures ont déjà été engagées. Malgré cela, la buglosse crépue est toujours soumise, à moyen terme, à un haut risque d'extinction en Corse et en Sardaigne. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) a donc considéré qu'il était prioritaire de rédiger un Plan national d'actions en faveur d'*Anchusa crisper* de manière à définir les besoins et les enjeux de conservation de l'espèce, ainsi qu'une stratégie à long terme destinée à assurer sa pérennité.

## QU'EST-CE QU'UN PLAN NATIONAL D' ACTIONS ? (PNA)

*Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, un des grands thèmes de réflexion a été la lutte contre la perte de la biodiversité. Pour parvenir à cet objectif, il a été décidé la réalisation de PNA pour 131 espèces présentes sur le territoire national et considérées comme « en danger critique d'extinction » sur la liste mondiale de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).*

*Les Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées sont des outils stratégiques et techniques développés en vue d'assurer à l'espèce le meilleur niveau de conservation possible sur le territoire national. Ils sont pilotés au niveau national par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) ou par la DREAL et ils peuvent être aussi déclinés au niveau régional.*

*Le Plan National d'Actions pour la buglosse crépue a été lancé en décembre 2009. Le Conservatoire Botanique National de Corse a été chargé de sa rédaction. La DREAL de Corse assure la coordination.*

## Riassuntu\* / Abstract

*Anchusa crispa* Viv. (Boraginaceae), spezia rara è prudetta, hè una pianta lucale corso sarda cùn un'aghja di sparghjera assai stretta. In Sardegna, nantu à e 9 pupulazione presente chì eranu cunniscute, 3 sò oghje smarite. Oghje, in Corsica, sò 6 e pupulazione cunniscute : 4 nantu à a costa occidentale, ne u golfu di u Valincu (una piccula stazione essendu smarita in u 1999) è 2 nantu à a costa orientale, à u sud di a Sulenzara. Trè di ste sei stazione sò minacciate di sparizione à cortu o a mezu andà.

D'un annu à l'altru l'effettivi variegghjanu per via di e cundizione climatiche (forte sicchina o, à u cuntrariu, pluviomitria impurtante, timpeste). Nundimenu, l'effettivi glubali parenu cresce dapoi 10 anni. In vece, l'aghja di ripartizione di a spezia tende à riduce si nantu à quasi tutti i siti, per via, principalmente, di l'impatti relativi à l'attività umana, liati à u turisimu è à a criscenza di a putenza è di a frequenza di e timpeste d'inguernu. In Corsica, l'area tutala culunizata da a *Anchusa crispa* hè, in u 2010 di à pocu pressu 5 ettere, per una pupulazione di, à pocu pressu, 5700 pedi maiò.

Sò parechje e misure chì sò state digià pigliate di fronte à e minacce chì pesanu nantu à a spezia. Malgradu què, in Corsica è in Sardegna un forte risicu di sterpamentu pesa sempre, à mezu andà nantu à a *Anchusa crispa*. U Ministeru di l'Eculugia, di u Sviluppù Durevule, di i Trasporti è di l'Alloghju (MEDDTL) hà dunque ghjudicatu ch'ellu era una priurità di redige un Pianu naziunale d'azzione in favore d'*Anchusa crispa* affinchè di definisce i mezzi è e problematiche di cunservazione di a spezia, cum'è una strategia à longu andà da assicurà a so perennità.

*Anchusa crispa* Viv. (Boraginaceae), rare and protected species, is a Corsican-Sardinian endemic plant with a very restricted distribution area. In Sardinia, from 9 listed populations, 3 disappeared today. In Corsica, there are 6 populations today : 4 on the western coast, in the gulf of Valinco (a small station having disappeared in 1999) and 2 on the oriental coast, in the South of Solenzara. Three of these six stations are endangered in court or middle term.

Stands are very variable from one year to the next because of the climatic conditions (strong droughts or, on the contrary, important pluviometry, storms). Nevertheless, the global population seems to increase in the past 10 years. On another hand, the distribution area of the species tends to be reduced on most of the sites, in particular owing to anthropological impacts linked to the tourist activities and increase of the strength and the frequency of winter storms. The total surface occupied by *Anchusa crispa* in Corsica is, in 2010, about 5 hectares, for a stand of about 5 700 adult plants.

Confronted with threats pressing on the species, numerous measures were already taken. Nevertheless, *Anchusa crispa* is still subjected, on a medium-term, to a high risk of extinction in Corsica and in Sardinia. The Ministry of Ecology, of the Sustainable development, Transport and the Lodgment (MEDDTL) thus considered that it was a priority to draft a national plant of actions in favour of *Anchusa crispa* so as to define needs and stakes in preservation of the species, as well as a long-term strategy intended to ensure its perpetuity.

\* Traduction : Santu Mariani, « Serviziu Cunsigliu Linguisticu » (Sercice de la CTC).



## LA BUGLOSSE CRÉPUE, UNE ESPÈCE ENDÉMIQUE À AIRE DE RÉPARTITION RESTREINTE



*Anchusa crisper* Viv. - Capu Laurosu  
Photo G. Paradis

La buglosse crépue (*Anchusa crisper* Viv.) est une petite plante de la famille des Boraginacées. Elle ne vit qu'en Corse et en Sardaigne, il s'agit d'une espèce endémique à aire de distribution très restreinte.

En Sardaigne, la buglosse crépue ne se trouve qu'à l'extrémité nord-ouest de l'île. Sur les 9 populations recensées, 3 ont aujourd'hui disparu. Les effectifs sont fluctuants d'une année sur l'autre, avec un minimum de 900 pieds adultes et un maximum de 2 250 pour la période 2000-2010.

Au niveau national, l'espèce n'est présente qu'en Corse, sur une surface de moins de 5 hectares. Il existe aujourd'hui 6 populations : 4 sur la côte occidentale, dans le golfe du Valinco et 2 sur la côte orientale, au sud de Solenzara. Trois d'entre elles sont menacées de disparition à court ou moyen terme : Cannella, Favona et Cappicciolu. Par ailleurs, la petite station de Campitellu a disparu en 1999 et celle de la Gravona, créée en 2002, a disparu après les tempêtes de 2010.



### FAISONS CONNAISSANCE...

**NOM :** Buglosse crépue

**NOM SCIENTIFIQUE :** *Anchusa crisper* Viv.

**TAILLE :** 10-40 cm

**FEUILLES :** allongées, sinuées-crispées, les inférieures atténuées en pétiole

**INFLORESCENCE :** cyme unipare\* scorpioïde\* assez lâche

**FLEURS :** de petite taille, corolle d'un bleu violacé

**FRUITS :** akènes mûrs gris ou bruns, de petite taille, légèrement arqués

**PERIODE DE FRUCTIFICATION :** avril-septembre

**PERIODE DE GERMINATION :** printemps et automne

**TYPE BIOLOGIQUE :** annuel ou pérenne à vie courte (2 à 4 ans)

**MILIEU DE VIE :** sables littoraux plus ou moins grossiers ; dunes

## Localisation des populations corses et sardes d'*Anchusa crisp*

### Populations corses :

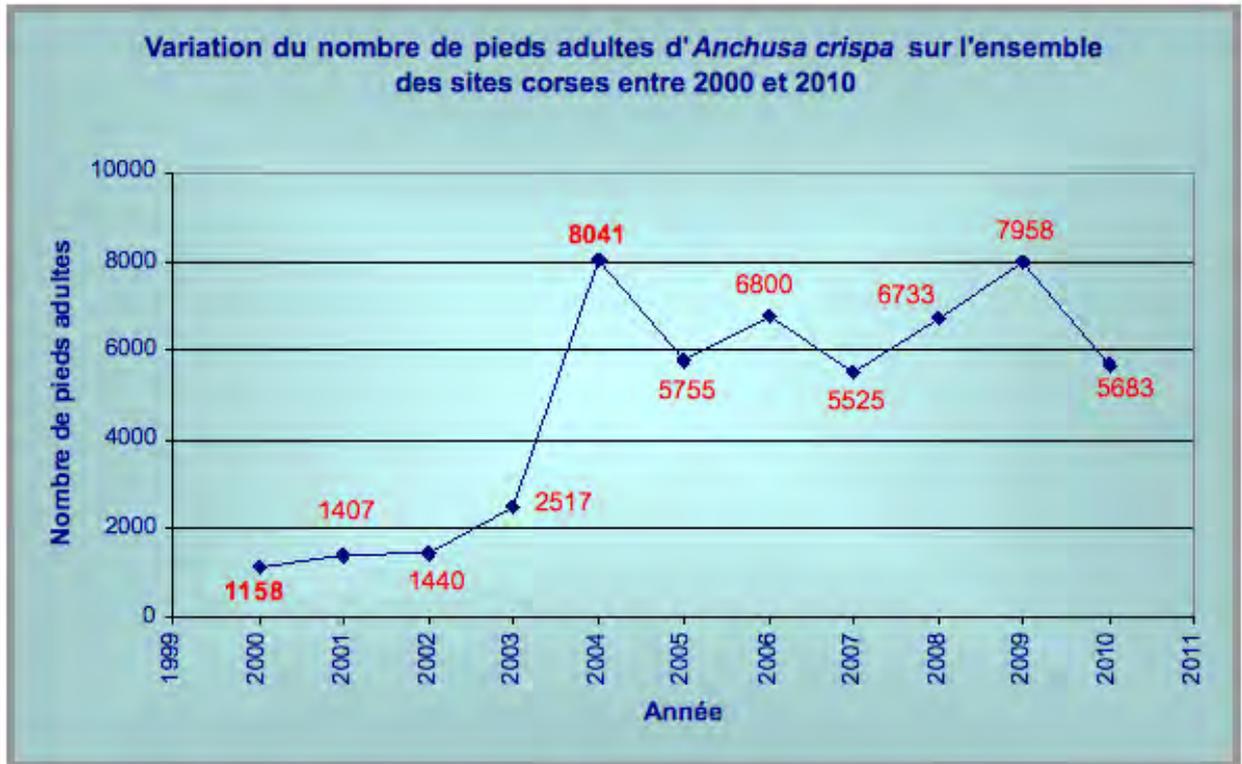
1. Cannella
2. Favona
3. Portigliolo
4. Capu Laurosù
5. **Campitellu**
6. Cappicciolu
7. Cala Piscona
8. **Cravona** (création de population)

- Population en place
- Population disparue

### Populations sardes (d'après Farris, com. écrite février 2010) :

1. Porticciolo
2. Porto Palmas
3. **La Pelosa**
4. Asinara
5. **Tonnara-Saline**
6. Ezi Mannu
7. Stagno di Pilo
8. Fiume Santu
9. **Marinella**





Globalement, en Corse, l'aire de répartition de l'espèce a tendance à se réduire sur la plupart des sites (à l'exception de celui de Portigliolo). A cela, plusieurs raisons, dont : les impacts anthropiques liés aux activités touristiques et l'augmentation, ces dernières années, de l'intensité et de la fréquence des tempêtes d'hiver.

Les effectifs sont très variables d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques (fortes sécheresses ou, au contraire, pluviométrie importante, tempêtes). De 2000 à 2010, ils fluctuent d'environ 1 200 à 8 000 pieds adultes.



*Anchusa crispa* sur le site de Portigliolo (29/04/2011) Photo CBNC



*Anchusa crispa* est une espèce inscrite dans le Livre Rouge de la flore menacée de France. Elle est, par ailleurs, considérée comme EN (« en danger ») sur l'« European Red List of Vascular Plants » et comme CR (« en danger critique d'extinction ») sur la liste rouge au niveau français.

*Anchusa crispa* Viv.  
Selvi et Bigazzi - 1998



1 - *Anchusa crispa* (côte occidentale)  
Photo G. PARADIS

## Un milieu de vie limité dans l'espace

La buglosse crépue est une espèce pionnière qui ne vit que sur les milieux sableux littoraux. Elle supporte bien les embruns marins et, grâce à son port prostré, un piétinement modéré de l'homme ou du bétail. En revanche, elle supporte assez mal la concurrence végétale et affectionne un ensoleillement maximal.

Cette espèce présente un développement optimal sur les substrats humides et assez riches en nitrates. Ces conditions, ne sont plus réunies aujourd'hui que sur 2 sites du golfe du Valinco qui se trouvent de part et d'autre du fleuve Rizzanese : Portigliolo et dans une moindre mesure Capu Laurosù. Ailleurs, les milieux sont devenus beaucoup moins favorables, du fait notamment : de l'urbanisation, de la disparition du bétail ou encore de la canalisation des eaux de ruissellement en amont des sites.

La buglosse crépue occupe donc des milieux sableux, limités à une fine frange littorale comprise entre 1 et 5 m d'altitude. Ces milieux sont pour la plupart, soumis à de très fortes pressions anthropiques. Les habitats de cette petite plante discrète régressent donc fortement depuis une trentaine d'années.

Par ailleurs, on observe des différences morphologiques entre les populations de la côte ouest et celles de la côte est (voir photos 1 & 2), qui, de plus, sont géographiquement isolées :

- les tiges des inflorescences sont rougeâtres chez les individus de la côte ouest et vert clair sur la côte est,
- la longueur et la largeur des feuilles est plus importantes à l'ouest qu'à l'est,
- les feuilles et les bractées présentent une spinescence\* plus forte à l'ouest qu'à l'est,
- la base des calices des fleurs est plus rougeâtre sur la côte ouest qu'à l'est,
- la corolle des fleurs est bleu foncé sur la côte ouest et bleu clair sur la côte est,
- les akènes\* sont bruns sur la côte ouest et gris sur la côte est,
- les akènes de la côte ouest sont plus gros et plus lourds que ceux de la côte est.

Les experts s'accordent donc à dire que deux taxons du rang de la sous-espèce sont présents en Corse. Ainsi, ces deux éléments de la biodiversité insulaire se doivent d'être préservés. Pour cela, il est urgent d'intervenir sur la côte est, dont les deux seules stations, Cannella et Favona, sont très fortement menacées de disparition en raison des aménagements liés au tourisme.

2 - *Anchusa crispera* (côte orientale)  
Photo G. PARADIS





## UNE ESPÈCE ADAPTÉE À SON MILIEU DE VIE



Plantule d'*Anchusa crispa*  
Photo CBNC



Rosette d'*Anchusa crispa*  
Photo CBNC

### - reproduction

Les travaux réalisés par A. QUILICHINI et al. ont montré qu'en Corse *Anchusa crispa* est auto-féconde\*. Des fécondations croisées, réalisées en laboratoire, montrent une dépression des performances de reproduction (diminution du nombre d'inflorescences, du nombre d'akènes et de la viabilité des descendants). Cette découverte conduit à la conclusion que les populations de buglosse crépue sont fortement consanguines et ont des taux importants d'homozygotie\*. Cela explique la grande homogénéité des individus au sein de chaque site et une très bonne adaptation des populations à leur habitat respectif.

### - dynamique de la population

Les germinations ont lieu en automne et au printemps. Un individu peut potentiellement produire 200 akènes à chaque saison. Mais, le milieu naturel exerce une sélection rigoureuse et les plantules du printemps ne résistent que rarement à la sécheresse estivale, qui cause une très forte mortalité. Par contre, la croissance des plantules d'automne aboutit plus souvent à la formation de jeunes individus en rosettes, qui pourront fleurir et fructifier. La floraison se produit surtout de mars à septembre et la fructification a lieu d'avril à septembre.

En fonction des degrés d'humidité et de la richesse minérale du substrat, les individus :

- soit, meurent après leur première fructification et se comportent comme des espèces annuelles,
- soit, redonnent de nouvelles rosettes et de nouvelles inflorescences l'année (ou les) année(s) suivante(s).

Certains individus peuvent vivre plusieurs années (au moins 4 ans) : il s'agit, dans ce cas, d'un comportement d'espèce vivace.



Jeune pied fleuri d'*Anchusa crista*  
Photo CBNC

### - dissémination

La plupart des akènes sont disséminés par gravité sous le pied-mère. Une dissémination des akènes à très faible distance (1 à 2 m) par les fourmis a également été mise en évidence. Les modes de colonisation à longue et moyenne distances ne sont pas connus : les bovins ont pu intervenir, ainsi que les courants marins.

### - facultés de rétablissement

La buglosse crépue est une espèce bien adaptée à son milieu : elle supporte relativement bien les aléas climatiques (notamment les années de forte sécheresse) et les événements de type « catastrophique » (fortes tempêtes, recouvrement sableux). Lors d'épisodes de ce type, les effectifs chutent brutalement, mais l'espèce parvient à reconstituer assez rapidement ses effectifs grâce à la présence de la banque de semences du sol (la durée de vie des akènes dans le substrat a été estimée à au moins 3-4 ans).

En revanche, l'artificialisation des sites (routes, modifications hydrologiques, création de zones de stationnement, constructions, dépôts de matériaux divers, etc...) entraîne d'importantes modifications du milieu. Ces modifications, parfois irréversibles, ont pour conséquence une diminution des effectifs, ainsi qu'une diminution de l'aire de répartition et des habitats favorables à l'espèce, que l'on ne retrouve plus alors que dans quelques zones refuges (c'est le cas notamment des deux sites de la côte orientale : Cannella et Favona).



Cala Piscona (14/06/2010)  
Photo CBNC



## UNE ESPÈCE EN DANGER

La buglosse crépue est, comme on l'a vu, une espèce endémique, à aire de répartition restreinte. Sur les 16 stations connues en Corse et en Sardaigne, 4 ont disparu. Les populations qui subsistent sont généralement de petite taille et assez morcelées.

Les causes de déclin des populations d'*Anchusa crispa* sont multiples.

### Les principales causes de régression



*Anchusa crispa* à Favona. Population relictuelle qui ne subsiste - dans sa partie nord - qu'aux abords d'un jardin  
Photo CBNC

#### les phénomènes naturels :

- **les tempêtes d'intensité exceptionnelles** : 1993, 1999, 2002, 2009, 2010

Bien que les fortes tempêtes soient des événements catastrophiques et rarissimes, il est probable qu'elles soient le facteur principal de la réduction des populations car, par le recouvrement de sable qu'elles provoquent, elles anéantissent brutalement presque tous les individus quels que soient leurs stades phénologiques (plantules, rosettes et pieds allant fleurir).

#### les phénomènes d'origine anthropique :

- **la non maîtrise du foncier**

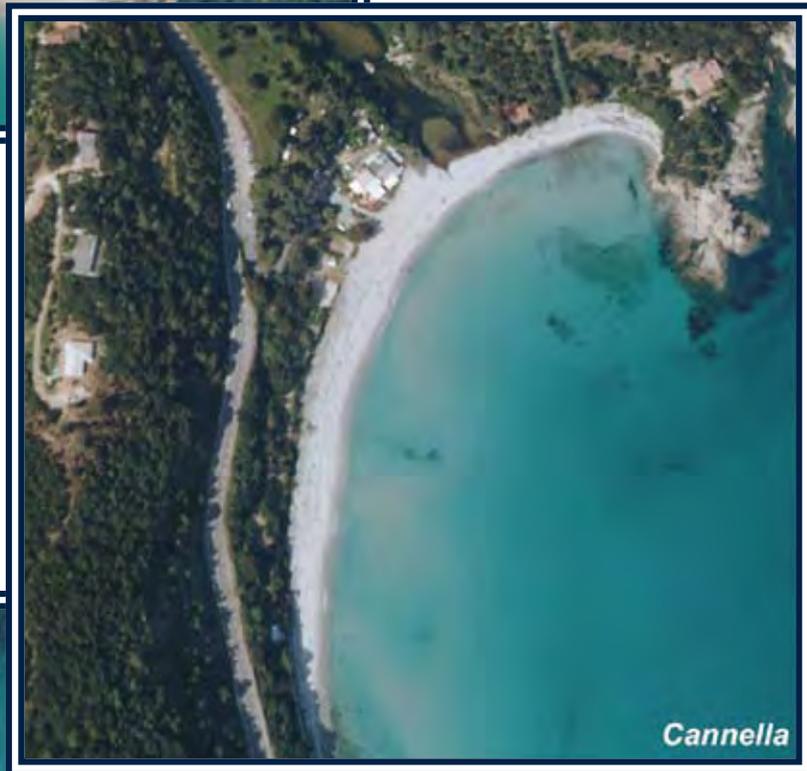
Les stations de buglosse crépue en Corse se trouvent, soit en arrière-plage (pentes dunaires ou cordons littoraux sablo-graveleux), soit sur le Domaine Public Maritime (DPM).

Les espaces situés en arrière-plage appartiennent le plus souvent à des propriétaires privés. Le foncier est donc peu ou pas maîtrisé. Les aménagements réalisés en arrière des sites et la surfréquentation qu'ils occasionnent ne sont pas sans conséquences sur les stations.

Par ailleurs, toutes les populations, à l'exception de celle de Favona, sont comprises au sein d'un site Natura 2000. Le gestionnaire de ces sites dispose d'un certain nombre d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) sur le DPM, ou de conventions avec les propriétaires dans le cadre de contrat Natura 2000\*. Mais, le DPM n'est pas délimité et cela peut parfois poser des problèmes pour le gestionnaire.



*Cappicciolu*



*Cannella*



*Favona*

### 3 PETITES STATIONS MENACÉES DE DISPARITION

On constate sur ces sites une réduction de l'aire de répartition de l'espèce liée aux nombreux impacts anthropiques :

- constructions : villas, hôtel, restaurant, piscine, parking, camping,
- terrassements,
- destruction du fourré littoral,
- modification de l'hydrologie du substrat,
- plantation d'espèces exogènes



### - la destruction des habitats liée aux activités humaines

Pour trois sites, très fréquentés durant la saison estivale (Cappicciolu, Cannella, Favona) des aménagements importants ont été réalisés avant les années 90 : restaurants, campings, parkings, plantations d'espèces exotiques,... Ces aménagements ont détruit, au moment de leur réalisation, une partie de l'habitat à *Anchusa crispa*. Ainsi, à l'heure actuelle, les populations, sont cantonnées sur le haut de plage (Cappicciolu, Cannella), ou ont trouvé refuge dans des jardins (Favona nord).

### - la sécheresse du substrat

La sécheresse du substrat est probablement une autre cause de déclin. Elle peut être considérée comme étant liée à l'homme, car les pratiques humaines ont, en beaucoup d'endroits des zones littorales, modifié l'hydrologie du substrat par :

- *le creusement de fossés de bord des routes*, canalisant les eaux de pluies et les empêchant de s'écouler d'une manière diffuse jusqu'en bord de mer où, avant ces travaux, elles imbibaient un plus grand volume de sable,

- *l'endiguement et la régularisation du cours inférieur de certains fleuves* qui, auparavant, en ayant un écoulement soit plus diffus, soit plus divaguant, imbibaient leurs basses terrasses et les cordons littoraux, par remontée de la nappe phréatique (cas du fleuve Rizzanese pour les sites de Capu Laurosù et de Portigliolo).

## Les autres causes de déclin

- **l'abandon du pacage de bovins sur le littoral** (cas de tous les sites sauf celui de Portigliolo) ;

- **l'érosion** de la partie antérieure de certains sites, par des changements du cours terminal de fleuves lors d'épisodes très pluvieux provoquant des inondations (cas de Cannella et peut-être, dans le passé, de Capu Laurosù et de Portigliolo) ou/et par l'érosion marine (cas possibles à Cala Piscona et à Favona dans le passé) ;

Vue aérienne de 2 sites à *Anchusa crispa* de la côte ouest, l'un très dégradé, l'autre en assez bon état de conservation :

- Capu Laurosù : site très dégradé (stationnement anarchique, pistes de moto-cross, prélèvement de sable...)

- Portigliolo : site agricole abritant la plus grosse population d'*Anchusa crispa* de l'île.

Photo IGN, 2007



- **le nettoyage de la plage** et du bas de la pente dunaire du site de Cannella, ce qui a vraisemblablement détruit un certain nombre de pieds ;

- **l'invasion par des espèces exogènes.**

Plusieurs espèces invasives entrent en concurrence avec la buglosse crépue. Il s'agit principalement de la griffe de sorcière (*Carpobrotus edulis* (L.) N. E. Br.), espèce d'origine d'Afrique du Sud, réputée très dangereuse pour la flore autochtone et de l'arroche arbustive (*Atriplex halimus* L.)

- les piétinements par les estivants et les passages de véhicules ont aussi leur responsabilité dans la destruction directe des individus d'*Anchusa crispa*, surtout des plantules et des rosettes.

## L'état de conservation

Globalement l'état de conservation de l'espèce est **défavorable** pour les 7 stations « historiques » :

- 1 station a disparu (Campitellu)
- 3 stations risquent de disparaître à court terme (Cappicciolu et les 2 stations de la côte est : Cannella et Favona)
- 1 station est très dégradée (Capu Laurosù)
- 2 stations sont en assez bon état de conservation (Portigliolu : en extension, Cala Piscona : stable).



Cappicciolu - Invasion du site par l'arroche arbustive (14/04/2011)  
Photo CBNC



## UNE ESPÈCE SOUS HAUTE SURVEILLANCE



Site de Cappicciolu.  
Mise en défens de la station d'*Anchusa crispa*  
Photo G. PARADIS



Site de Cappicciolu (14/05/2010)  
Photo CBNC

Face aux menaces pesant sur l'espèce, de nombreuses mesures de conservation et de gestion ont déjà été engagées. Mais, malgré les efforts consentis depuis près de 20 ans, la régression d'*Anchusa crispa* se poursuit et il est plus que jamais urgent d'agir. La rédaction d'un Plan national d'actions pour la buglosse crépue a donc été lancée en décembre 2009, afin de mettre en œuvre de nouvelles actions pour maintenir et favoriser ses stations en Corse.

### Les actions passées

Tous les sites (à l'exception de Favona) sont inscrits au réseau Natura 2000. Tous ont été dotés d'un document d'objectifs et ont bénéficié de contrats Natura 2000 (entre 2003 et 2008) qui ont permis de financer diverses opérations de restauration et d'information. Mais, la période de validité des documents d'objectifs sur les sites Natura 2000 à *Anchusa crispa* est arrivée à terme en 2008. Ces documents doivent donc être révisés.

Par voie de convention avec l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement de Corse (DREAL) une association (AAPNRC/CEN-Corse) s'occupe de la gestion courante de la plupart des sites à *Anchusa crispa* et du dénombrement annuel des individus sur chaque station. C'est également cette association qui – entre 2003 et 2008 - a eu en charge la mise en œuvre des prescriptions des documents d'objectifs. Par ailleurs, la plupart des sites étant sur des propriétés privées ou sur le DPM, cette association dispose également de conventions de gestion avec les propriétaires privés (non renouvelées depuis 2009) et/ou d'AOT sur le DPM pour mener à bien ses actions.

Un important programme destiné à améliorer les connaissances sur : la biologie, l'écologie et les techniques de conservation, afin d'assurer la pérennité de l'espèce, a été entrepris dans le cadre du programme « Life » 1994-1997 « conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse » (Directive Habitats 92/43 CEE). Ce programme a conduit, entre autre, à l'organisation de la conservation *ex situ*.

Il s'est également concrétisé par la création et le renforcement de



Site de Favona.  
Panneau d'Information.  
Photo CBNC

### LA BUGLOSSE CREPUE, UNE ESPECE PROTEGEE PAR LA LOI

*En France : la buglosse crépie est protégée par l'Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, Article 1. La destruction et le prélèvement de tout ou partie des individus sont interdits.*

*En Europe : elle est inscrite sur les listes de protection européenne (directive Habitats : annexes II (espèce prioritaire) et IV et Convention de Berne : annexe I), ce qui se traduit par l'obligation des états membres ou signataires de prendre des mesures pour assurer la conservation de l'espèce et de son habitat.*

stations de buglosse crépie. Ces expériences d'introduction ou de réintroduction de population ont permis d'affiner les techniques, mais n'ont pas pour l'heure permis l'installation de populations viables sur le long terme. La population introduite sur un site protégé à la Gravona s'est néanmoins maintenue pendant 8 ans (2002-2010) avant d'être détruite par une tempête : le facteur limitant semble avoir été, dans ce cas, non pas la méthodologie de création de la station mais les conditions stationnelles.

Mais, toutes ces actions ont rapidement montré leur limite et l'espèce est toujours soumise, à moyen terme, à un haut risque d'extinction en Corse. Le bilan des années passées laisse également apparaître

que la concertation, moyen privilégié jusqu'ici dans la gestion, a atteint ses limites, et n'a pas permis de préserver l'ensemble des populations de cette espèce. L'implication des autorités compétentes semble aujourd'hui indispensable à l'appui des actions de gestion que ce soit dans le cadre de la délimitation du DPM, ou vis-à-vis des atteintes portées aux espèces protégées.

## Les actions à mettre en oeuvre

L'objectif à long terme du Plan national d'actions vise au « **rétablissement de l'ensemble des stations d'*Anchusa crispa* de l'île** ». Pour aller dans ce sens, des mesures d'urgence sont à mettre en oeuvre pour préserver les populations de la côte est.

Le Plan national d'actions pour la buglosse crépie se décline en trois grands axes : connaître, conserver, informer et sensibiliser. Chaque axe se subdivise en un certain nombre d'actions à développer prioritairement.



## Connaître

### 1- Réaliser une étude taxonomique

pour améliorer la connaissance sur le groupe *Anchusa crispa* en Corse et définir le nombre de taxons présent sur l'île.

### 2- Améliorer les protocoles de suivi

pour affiner les techniques et permettre notamment de préciser l'aire de répartition de l'espèce sur chaque site et son évolution dans le temps et pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion.

### 3- Compléter les études sur la biologie et l'écologie de la buglosse crépue

pour optimiser la gestion des sites et la conservation de l'espèce. Les études à réaliser concernent :

- 1/ l'évaluation quantitative et l'estimation de la durée de vie de la banque de semences dans le sol ;
- 2/ l'amélioration des connaissances sur certains facteurs biotiques et abiotiques pouvant influencer sur les populations d'*Anchusa crispa* :
  - hydrologie du substrat,
  - rôle des fourmis,
  - rôle des pollinisateurs,
  - impact de la concurrence des autres végétaux et des espèces invasives,
  - rôle du bétail.



*Anchusa crispa*  
Photo CBNC



*Anchusa crispa*  
Photo CBNC

## Conserver

### 1- Animer le Plan national d'actions

Désigner un animateur pour permettre la mise en œuvre du PNA.

### 2- Désigner des gestionnaires pour chaque site et mettre en œuvre la gestion

Disposer de gestionnaires pour s'occuper de la gestion courante du (des) site(s) et de la mise en œuvre des préconisations du PNA, des DOCOB et des plans de gestion.

### 3- Renforcer la protection réglementaire par la création d'APPB :

Protéger réglementairement toutes les stations, de manière à accroître les possibilités d'intervention des autorités en cas d'atteinte sur le milieu.

### 4- Délimiter le DPM :

pour :

- 1/ connaître les limites de propriétés (et par voie de conséquence les secteurs d'intervention possibles pour le gestionnaire) ;
- 2/ faciliter la tâche du gestionnaire en levant les ambiguïtés de limites avec les propriétaires privés.





### **5- Mieux maîtriser le foncier**

Relancer le dialogue avec les propriétaires privés pour tenter d'obtenir la maîtrise foncière d'un maximum de stations.

### **6- Disposer de plans d'aménagement et de gestion sur l'ensemble des sites**

pour établir des conditions favorables à la conservation d'*Anchusa crispa* sur l'ensemble des stations.

### **7- Organiser et planifier la conservation *ex situ***

pour :

- 1/ disposer sur l'ensemble des sites et au sein d'un même site sur l'ensemble des sous-populations de stocks de semences pouvant permettre, en cas de besoin, le renforcement des diverses populations, voire l'introduction sur de nouveaux sites ;
- 2/ sauvegarder la diversité génétique de l'espèce.

### **8- Maintenir et réorganiser les activités agricoles**

l'objectif est de favoriser les activités agricoles sur les sites de manière à maintenir des perturbations modérées favorables à l'espèce.

### **9- Identifier de nouveaux sites d'introduction**

de manière à disposer de nouveaux sites d'introduction en cas de diminution inquiétante des effectifs des populations les plus menacées (prioritairement les populations de la côte est).

### **10- Créer de nouvelles stations**

pour pérenniser la survie de l'espèce.

### **11- Renforcer les populations les plus menacées**

pour atteindre des effectifs de population viables pour l'ensemble des populations.

## **Informier et Sensibiliser**

### **1- Mettre en place une politique d'information et de communication**

Informier et sensibiliser le grand public, les financeurs, les propriétaires, les gestionnaires, les socio-professionnels, la police de la nature, les élus,... sur la fragilité de l'espèce et sur les actions mises en œuvre pour sa sauvegarde.

### **2- Favoriser la collaboration intracommunautaire**

pour :

- 1/ partager plus largement les expériences et les connaissances sur l'espèce ;
- 2/ harmoniser au mieux les méthodes de conservation.



## Glossaire

**Akène** : fruit sec, indéhiscent, ne renfermant qu'une seule graine.

**AOT** : autorisation d'occupation temporaire (il s'agit ici d'AOT sur le DPM).

**Auto-féconde** : fleur fécondée par son propre pollen ou encore par celui d'une fleur portée sur la même plante.

**Cyme scorpioïde** : type d'inflorescence courbée en queue de scorpion ou en crosse. Qualifie une cyme dans laquelle un seul bourgeon reprend la croissance de l'axe et ce toujours du même côté, ce qui entraîne un enroulement de la cyme comme la queue d'un scorpion.

**Cyme unipare** : dans le cas d'une cyme unipare, l'axe principal ne produit qu'une seule ramification secondaire, qui elle-même porte une seule ramification, et ainsi de suite.

**DPM** : Domaine Public Maritime

**Homozygotie** : qui porte les deux mêmes gènes. Chaque gène existe en deux copies parfois identiques et parfois un peu différentes. Le fait de porter les deux copies strictement identiques s'appelle l'homozygotie.

**Natura 2000** : réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

**Spinescent** : épineux

## Contacts

### DREAL de Corse

Camille FERAL – Bernard RECORBET  
19 cours Napoléon - Bâtiment D - BP 334  
20 180 AJACCIO CEDEX  
tél. 04 95 51 79 74  
camille.feral@corse.ecologie.gouv.fr

### Conservatoire Botanique National de Corse

Carole PIAZZA – Laetitia HUGOT  
Avenue Jean Nicoli  
20 250 CORTE  
tél. 04 95 34 55 65  
piazza@oec.fr



**Janvier 2012**

**Rédactrices :** Carole PIAZZA et Laetitia HUGOT - CBNC

**assistées par le comité de suivi :**

Valérie BOSCH (AAPNRC-CEN Corse), Elisabeth DODINET (Directrice Fédération des CBN), Emmanuele FARRIS (Université de Sassari), Camille FERAL (DREAL de Corse), Isabelle GUYOT (CdI), Philippe LAUZI (DDTM, service DPM), Michel LEENHARDT (AAPNRC-CEN Corse), Antoine LOMBARD (MEDDTL), Sigfrid MAHIEUX (DDTM, service DPM), Frédéric MEDAIL (IMEP, Université Aix-Marseille), Magali ORSSAUD (DREAL de Corse), Guilhan PARADIS (Botaniste), Xavier PERONI (ONCFC), Angélique QUILICHINI (Université de Toulouse), Sébastien QUIQUEREZ (CG2A), Dominique TASSO (DREAL de Corse)

**Conception graphique :** MEDDLT/SG/DICOM/DIE/Aïna Collin

**Réalisation :** AGEP Bastia

**Photo de Couverture :** Alain DELAGE, CBNC

**Impression :** Imprimerie Bastiaise



Ministère de l'Écologie, de Développement durable, des Transports et du Logement  
Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature  
92055 La Défense Cedex  
Tél. 01 40 81 21 22

